





911, rue Jean-Talon Est,  
bureau 217  
Montréal, QC  
H2R 1V5

 514 380-2337  
 [info@tuej.org](mailto:info@tuej.org)

## RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

---

**MÉMOIRE DE THÉÂTRES UNIS ENFANCE JEUNESSE (TUEJ)**

Déposé le 8 Avril 2016



## RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

### MÉMOIRE DE THÉÂTRES UNIS ENFANCE JEUNESSE (TUEJ)

Théâtre Unis Enfance Jeunesse dépose ce mémoire dans le cadre des consultations publiques tenues au printemps 2016 sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

#### PRÉSENTATION DE TUEJ

TUEJ a pour mission de représenter ses membres et de défendre leurs intérêts, de négocier et de gérer les ententes collectives avec les associations d'artistes, en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, L.R.Q., chapitre S32.1*, et de favoriser le développement des compagnies de théâtre jeune public professionnelles.

Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ) regroupe près d'une cinquantaine de compagnies de théâtre québécoises professionnelles qui destinent leur travail de création au jeune public. Chaque saison, c'est près d'une centaine de productions de grande qualité qui sont offertes par ses membres aux enfants et aux adolescents, et ce, tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale. TUEJ compte plusieurs compagnies de la relève, reflet du dynamisme du milieu jeune public et de l'activité des différentes générations de créateurs.

TUEJ suscite la concertation entre ses membres ; il les informe, intervient en leur nom, documente la pratique professionnelle en théâtre jeune public et accompagne les nouvelles compagnies vers la professionnalisation. TUEJ porte la voix collective des compagnies de théâtre jeune public et contribue à faire connaître les spécificités de la pratique en théâtre jeune public.

En 2013, TUEJ a collaboré à la rédaction du document *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics* cosigné par l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST), le Conseil québécois du théâtre (CQT), le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) et Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ). Cette publication propose une vision globale de la pratique du théâtre destiné au jeune public et traite de différents aspects sur lesquels nous devons agir pour consolider les acquis et assurer un développement harmonieux de cette pratique théâtrale. Nous citerons cette publication à plusieurs reprises dans le cours de ce mémoire.

TUEJ est très impliqué dans plusieurs organisations québécoises. Il s'investit également au niveau canadien et international ; notre organisme est très actif au conseil d'administration d'ASSITEJ Canada et a développé des collaborations avec plusieurs organisations similaires de la Francophonie.

## **L'ANGLE ADOPTÉ POUR CE MÉMOIRE**

Dans le cadre de ce mémoire, nous concentrerons nos réflexions et nos avis sur les arts de la scène, et tout particulièrement sur ceux destinés aux jeunes publics, en les mettant en perspective avec le contexte culturel.

Pour alimenter notre propos, nous citerons plusieurs passages du document *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*<sup>1</sup> cosigné en février 2013 par l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST), le Conseil québécois du théâtre (CQT), le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) et par TUEJ.

### **Distinction entre culture et arts professionnels et importance des arts professionnels**

Nous croyons que la politique culturelle doit faire une nette distinction, sans les confondre, entre la culture telle que décrite par l'UNESCO dans son sens le plus large (traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs d'une société), le loisir culturel et les arts professionnels. Chacun exige une attention propre et des mesures spécifiques dans la nouvelle politique culturelle et l'un ne doit pas occulter l'autre.

TUEJ constate que les arts professionnels n'occupent pas la place qui leur revient dans les documents préparatoires à la consultation publique et craint que ceux-ci soient négligés dans la nouvelle politique culturelle du Québec.

La politique culturelle de 1992 accordait **une place prépondérante** aux créateurs et aux organismes professionnels. Ce choix a porté fruit. Cela a permis depuis 25 ans de propulser une créativité artistique professionnelle déjà très florissante et de lui donner **les moyens pour mieux se développer**.

**TUEJ demande que les créateurs et les organismes professionnels aient toujours une place prépondérante dans la nouvelle politique culturelle du Québec.**

---

<sup>1</sup> *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics* cosigné en février 2013 par l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST), le Conseil québécois du théâtre (CQT), le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) et par TUEJ

## **LA POLITIQUE CULTURELLE DE 1992 ET SES RETOMBÉES**

À plusieurs égards, la politique culturelle du Québec aura fait d'excellents constats et mis en œuvre des mesures qui auront eu des retombées significatives.

La création du CALQ aura eu un impact important sur le soutien aux artistes et aux organismes. Des investissements ont été faits dans les lieux culturels et pour la diffusion ici et à l'étranger. Les municipalités jouent un rôle de plus en plus important dans le développement culturel. Des efforts ont été faits pour créer des liens entre le milieu de la culture et celui de l'éducation.

Toutefois, on ne peut que constater que certains objectifs de la politique sont loin d'être atteints. Le CALQ n'a pas les ressources financières dont il a besoin et les artistes en souffrent. La concertation entre la culture et l'éducation est ardue et les mesures en place ne donnent pas, à notre avis, les résultats escomptés. La contribution attendue des médias dans la valorisation des arts et de la culture s'est totalement effritée. Les ressources sont insuffisantes pour assurer une réelle accessibilité aux arts professionnels et pour soutenir les leviers qui contribuent à augmenter la fréquentation. L'action des nombreux joueurs, autant celle pouvoirs publics que celle du milieu culturel, manque cruellement de concertation, d'harmonisation et de leadership. Nous avons regretté l'absence d'un plan d'action clair, de balises et d'outils d'évaluation pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle de 1992.

## **UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION À UNE VITESSE EXPONENTIELLE**

Tel que le mentionne le document préparatoire *Contexte général* produit par le ministère de la Culture et des communications, la société a, à plusieurs égards, grandement changé depuis 25 ans. Elle a un tout autre visage au plan démographique. Il est important de prendre acte de la diversité culturelle croissante de nos communautés, particulièrement dans les grands centres. Le rythme de vie effrénée des jeunes familles, la propension des parents à inscrire leurs enfants à de nombreuses activités, l'arrivée de nouveaux médias de communication et l'avènement du numérique ont modifié profondément les comportements des Québécois entre autres sur le plan de la « consommation culturelle » et de la fréquentation de l'offre culturelle professionnelle.

La population a maintenant accès à une somme effarante d'informations et de produits culturels offerts en vrac sur les supports numériques. Elle y a malheureusement perdu au change en termes d'analyse, de qualité d'interprétation et de rigueur. Dans un tel fouillis, les valeurs communes s'étiolent et sont diluées dans un magma flou, une fuite effrénée vers l'avant, où il est difficile pour chacun de trouver ses repères.

Dans un tel contexte, nous croyons que les arts jouent, plus que jamais, un rôle déterminant et bénéfique dans la société. D'une part, les artistes professionnels contribuent à forger et à définir notre identité commune et nos valeurs et à nous distinguer du magma. D'autre part, la pratique des arts permet aux citoyens de se connecter sur leur identité propre et de l'exprimer. La société québécoise est de plus en plus éduquée et cultivée.

Le terreau devrait donc être fertile pour un épanouissement des arts professionnels. Certains sont florissants comme c'est le cas pour les arts numériques ou pour le vedettariat spontané soutenu par un important marketing ; tous veulent et peuvent devenir les "stars" du moment. Les opportunités pourraient sembler nombreuses pour les artistes professionnels, mais le combat est trop souvent inégal entre ceux qui creusent patiemment leur sillon et approfondissent leur pratique artistique dans la durée et ceux qui bénéficient des machines à produire des vedettes que ce soit par le biais des médias sociaux ou par celui des conglomerats de presse.

**TUEJ considère que le rôle du ministère de la Culture et des Communications est de garantir l'équité entre les artistes, les compagnies artistiques et l'industrie culturelle en fonction de leurs besoins. La nouvelle politique culturelle doit assurer à chacun les ressources nécessaires à la pratique de leur art, à sa mise en valeur, à sa promotion, à son accessibilité, à son rayonnement et à sa fréquentation.**

## **LES GRANDS ENJEUX DE LA POLITIQUE :**

### **Identité et dialogue culturels**

TUEJ est d'avis que l'identité culturelle doit être une préoccupation majeure de la nouvelle politique culturelle. Le fait français ne semble pas mis en doute, mais il est loin d'être acquis. Les risques d'assimilation sont toujours réels. De ce fait, l'accès à la francisation pour les immigrants est essentiel; il faut adopter des mesures qui leur facilitent la connaissance et l'accès à la culture francophone et qui encouragent les communautés de souche à se familiariser avec les cultures de ceux que nous accueillons. Le théâtre jeune public a montré éloquemment qu'il peut à cet effet être facilitateur.

**TUEJ considère qu'il faut encourager le dialogue culturel et l'interculturalisme dirigé vers la recherche et le partage de valeurs communes.**

## **La valeur économique des arts et de la culture**

La preuve n'est plus à faire que les arts et la culture sont un vecteur important et non négligeable dans l'économie du Québec. En plus de considérer les arts comme une contribution à notre identité et à notre qualité de vie, il faut voir les arts non pas comme une dépense, mais comme un investissement rentable et une contribution importante à l'économie et à l'emploi. Les arts professionnels constituent en soi une « industrie créative » qui contribue à stimuler le taux de créativité dans tous les secteurs économiques. Il faut considérer les arts professionnels comme un service essentiel à la société, pour le plus grand avantage des citoyens.

## **Le sort des arts vivants et tout particulièrement de ceux des arts professionnels de la scène**

Dans un contexte où le virtuel et le numérique ont la côte et bouleversent les fondements de nos sociétés, les arts vivants semblent en prendre pour leur rhume. Depuis une décennie, la fréquentation du public connaît, pour plusieurs arts de la scène, un déclin progressif et constant. La consommation à domicile de produits culturels accessibles en grand nombre, l'individualisme et l'intérêt croissant pour « l'événementiel » d'envergure éloignent le public des salles. Faut-il y voir un changement inéluctable de société et se résigner ? Nous disons NON !

Nous croyons toujours à l'importance des arts vivants et des arts de la scène en particulier. Nous croyons toujours dans la rencontre d'humains dans un même espace pour entendre une parole unique ou commune, pour partager le sort du monde et lui donner sens. Il est important que les jeunes soient en mesure d'avoir accès au spectacle vivant, présenté par des gens en chair et en os, par des spécialistes d'une discipline et par des artisans qui leur racontent des histoires devant eux, dans l'instant présent, dans la magie de la rencontre.

### **TUEJ demande que la nouvelle politique culturelle**

- **accorde une attention toute particulière aux arts de la scène professionnels,**
- **recommande des mesures spécifiques, généreuses, et un plan d'action pour assurer leur développement, voire leur survie.**

## **LE SOUTIEN AUX CRÉATEURS ET AUX ORGANISMES**

La création artistique doit être au cœur de la nouvelle politique culturelle. Elle constitue la fondation de toute la structure, le carburant qui propulse, l'eau qui fait tourner la turbine. Elle est la composante essentielle et indispensable de toute la pratique artistique et de sa diffusion. Elle est également la première source d'inspiration et de formation pour la pratique des arts par les citoyens.

## Créer, produire et diffuser dans de bonnes conditions

Force est de constater toutefois que les artistes et les organismes en théâtre travaillent encore dans des conditions difficiles et précaires. Ils manquent toujours cruellement de ressources financières pour mener à bien et dans de bonnes conditions leurs projets artistiques. Les ententes collectives signées entre les associations de producteurs et d'artistes ont certainement contribué à normaliser la rémunération des artistes interprètes et des concepteurs et de façon à éviter les abus. Les conditions minimales y sont établies en considérant les besoins des artistes, mais en prenant en compte aussi les capacités de payer des producteurs. Et c'est ici que le bât blesse. Les producteurs peinent à rassembler les revenus nécessaires à la réalisation de leurs projets et à assurer ainsi de meilleures conditions aux artistes. Il en va de même pour la rémunération des travailleurs culturels qui assurent la réalisation des actions menées par les producteurs. Il est difficile de conserver le personnel des équipes, celui-ci quittant les compagnies pour des rémunérations plus décentes dans d'autres secteurs. Il est temps de reconnaître réellement l'importance de toutes les fonctions et de tous les travailleurs dans la chaîne création-production-diffusion.

En théâtre jeune public, la précarité et le manque des ressources financières sont aggravés par les trop faibles cachets accordés par les diffuseurs pour les spectacles jeune public. Comment les compagnies peuvent-elles dès lors offrir de meilleures conditions aux artistes et à leurs équipes.

*<sup>2</sup>Les revenus autonomes des compagnies de théâtre pour les jeunes publics proviennent principalement des cachets reçus pour la vente de spectacles. L'enquête Les compagnies québécoises de théâtre pour les jeunes publics professionnelles : un portrait<sup>3</sup> réalisé par TUEJ en 2011, démontre que les cachets reçus pour les spectacles couvrent de moins en moins les coûts de plateau<sup>4</sup>. Les compagnies de théâtre pour les jeunes publics jouent donc de plus en plus à perte. Malgré ce constat, augmenter le cachet versé aux compagnies de théâtre pour les jeunes publics devient un exercice périlleux pour les diffuseurs qui n'arrivent pas à assurer l'équilibre budgétaire de leur programmation jeune public, et ce, depuis fort longtemps. Sur le plan de la diffusion, une étude sur les coûts qui y sont liés a démontré que chez les diffuseurs pluridisciplinaires soutenus par le MCCQ, les coûts par représentation dépassent largement les revenus<sup>5</sup>. Il en est de même pour les diffuseurs spécialisés et davantage pour les diffuseurs spécialisés dédiés aux jeunes publics.*

---

<sup>2</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

<sup>3</sup> Source : *Les compagnies québécoises de théâtre pour les jeunes publics professionnels : un portrait*. Une enquête réalisée par Andrée Garon. Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ). Avril 2011.

<sup>4</sup> Coûts de plateau : cachet de représentation pour les interprètes et l'équipe technique; droits d'auteur, droits de suite pour les concepteurs; contributions du producteur (avantage sociaux), marche du spectacle (périssables).

<sup>5</sup> Source : *Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU* : [http://www.rideau-inc.qc.ca/documents/Rapport\\_CoutsDiffusionV17sept.pdf](http://www.rideau-inc.qc.ca/documents/Rapport_CoutsDiffusionV17sept.pdf)

*L'incapacité des diffuseurs d'augmenter les cachets versés aux compagnies et de couvrir les coûts de la représentation est notamment liée au prix moyen d'un billet de théâtre pour les jeunes publics, lequel est nettement inférieur au prix moyen d'un billet de théâtre pour adultes<sup>6</sup>.*

*À titre indicatif, le revenu moyen de billetterie par spectateur jeune public en 2011 est de 9,67 \$. Au cours de cette même année, le revenu moyen de billetterie par spectateur adulte est de 24,98 \$, une différence de plus de 250 %<sup>7</sup>. Cet écart du prix du billet se traduit par un revenu moyen de billetterie par représentation de 2 349 \$ pour le théâtre pour les jeunes publics et de 6 222 \$ pour le théâtre adulte et selon la jauge des salles et des spectacles, ces revenus par représentation sont nettement inférieurs aux coûts générés par la diffusion du spectacle.*

**TUEJ recommande de :**

- **Mettre en place des mesures pour atteindre la parité du cachet de spectacle entre les compagnies de théâtre pour les jeunes publics et les compagnies qui s'adressent aux adultes.**
- **Pour les diffuseurs pluridisciplinaires : Créer, au MCCQ, une enveloppe destinée à soutenir les diffuseurs pluridisciplinaires spécifiquement pour leur travail en direction des jeunes publics dans l'objectif d'assurer au public l'accessibilité du prix des billets.**
- **Pour les diffuseurs spécialisés : Assurer un soutien spécifique qui tient compte du fait que les revenus autonomes en jeune public sont très limités, dans l'objectif d'assurer au public l'accessibilité du prix des billets.**

### **Recherche fondamentale et résidences de création en théâtre jeune public**

*<sup>8</sup>Le travail de recherche est indissociable de la création pour le créateur jeune public qui doit nécessairement travailler avec une profonde connaissance de son public. Les compagnies de création ont besoin de périodes d'exploration, en amont du processus de production, pour pousser plus loin la notion du quoi dire et du comment dire aux jeunes publics.*

---

<sup>6</sup> Le Théâtre Denise-Pelletier vit également cette situation, car la moyenne du prix des billets est de 16,50 \$ comparativement à environ 30 \$ pour les deux autres salles de même dimension. Cet écart dans les revenus de billetterie se traduit par des cachets moins élevés pour les artistes ainsi que par des budgets de production moins importants pour les concepteurs.

<sup>7</sup> Source : Statistiques des représentations payantes en théâtre selon le public cible, Québec, 2011. Observatoire de la culture et des communications du Québec.  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture\\_comnc/art\\_interpretation/freq\\_spectacles/2011/tab12\\_1\\_11.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnc/art_interpretation/freq_spectacles/2011/tab12_1_11.htm) - Page consultée en janvier 2013.

<sup>8</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

*Cette recherche fondamentale ainsi que la transmission et le partage de ses résultats est indispensable à l'enrichissement des connaissances et au maintien de l'excellence du théâtre québécois pour les jeunes publics.*

**TUEJ demande que les activités de recherche mises en place par les compagnies productrices dédiées aux jeunes publics soient soutenues.**

*Dans le cadre de la création d'un spectacle, la résidence chez le diffuseur et le laboratoire public font partie du processus des compagnies de théâtre pour les jeunes publics. Ces modes de production permettent à la fois de cibler les publics, de sensibiliser les jeunes publics aux processus de création et donnent l'opportunité aux artistes de profiter d'un accès prolongé à des infrastructures dotées de ressources et d'équipements professionnels.*

**TUEJ demande le soutien des résidences de création chez les diffuseurs, spécialisés et pluridisciplinaires, afin d'améliorer les conditions de création des œuvres et de permettre un meilleur accompagnement des publics.**

### **Relève, émergence et consolidation**

*<sup>9</sup>Afin de favoriser l'épanouissement des compagnies de la relève, la pratique en théâtre pour les jeunes publics privilégie le maillage entre les compagnies établies et les compagnies de la relève : mentorat, partage de ressources techniques et physiques, partage d'expertise et soutien à la structure administrative. Ces pratiques du milieu induisent que le théâtre pour les jeunes publics a des spécificités organisationnelle, structurelle et administrative ainsi que des modes de production qui lui sont propres<sup>10</sup>.*

**TUEJ demande d'assurer un soutien à l'émergence et à l'accompagnement de la relève, de prendre en compte les spécificités du théâtre pour les jeunes publics dans l'évaluation des demandes déposées auprès du CALQ pour les programmes de soutien aux projets de production et au fonctionnement afin de permettre un réel avancement de la discipline.**

### **Un meilleur financement du Conseil des arts et des lettres**

La création et le soutien du Conseil des arts et des lettres ont joué un rôle déterminant dans le développement artistique professionnel au Québec depuis la politique culturelle de 1992. Le CALQ a grandement contribué au maintien et au développement de l'exceptionnelle créativité des artistes québécois. La reconnaissance de l'excellence et l'évaluation par les jurys de pairs conservent l'adhésion du milieu et doivent être maintenues.

<sup>9</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

<sup>10</sup> Source : *Le théâtre jeune public professionnel dans tous ses états*. Théâtre Unis Enfance Jeunesse (TUEJ). Janvier 2012. <http://tuej.org/index.php/documentation>

Force est de constater toutefois que les sommes recommandées en 1992 pour le budget du CALQ n'avaient pas été accordées. L'organisme manque cruellement de ressources financières; il n'arrive pas à réaliser correctement son mandat et à accorder le soutien dont les artistes et les organismes culturels ont besoin.

Le CALQ doit être en mesure d'assurer une équité des chances et des opportunités aux artistes et aux compagnies qu'ils soient de la relève, dites « intermédiaires » ou établis, de la diversité ou des régions. Il doit également pouvoir permettre et encourager l'exploration de nouveaux modèles de gestion et de partage de ressources.

**TUEJ réclame une augmentation significative du budget du CALQ et des sommes octroyées à la création, à la production, à la circulation et à la diffusion de même qu'une augmentation du budget du ministère de la Culture et des Communications.**

### **La formation professionnelle et continue**

La formation professionnelle et continue joue un rôle essentiel dans la pérennité et le développement des arts professionnels. Les ressources pour la formation continue sont insuffisantes et précaires. Le statut d'emploi des artistes rend souvent difficile l'accès à certains programmes de formation.

**TUEJ souhaite une amélioration de l'accès à la formation continue et un assouplissement des mesures de soutien afin qu'elles prennent en compte le statut d'emploi particulier des artistes et le contexte de travail spécifique du milieu des arts professionnels.**

### **L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION DES OEUVRES**

TUEJ considère que l'un des enjeux prioritaires du renouvellement de la politique culturelle est l'accès aux œuvres professionnelles et leur diffusion sur l'ensemble du territoire. Les lieux culturels et les diffuseurs pluridisciplinaires et spécialisés jouent à ce titre un rôle clé dans l'accès et l'appréciation des œuvres créées par les artistes.

*<sup>11</sup>La notion d'accessibilité aux arts de la scène et la volonté du gouvernement d'en faire une priorité sont clairement inscrites dans les politiques publiques<sup>12</sup>. L'accessibilité constitue l'un des deux piliers de la politique de la diffusion<sup>13</sup>. Malgré les acquis, et à la*

<sup>11</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

<sup>12</sup> Politique culturelle nationale (juin 1992). *Notre culture, notre avenir*. Voir le chapitre trois : L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle ; et la deuxième orientation : Faciliter l'accès aux arts et à la culture, dont la circulation des œuvres et produits culturels sur le territoire et les lieux de diffusion des arts et de la culture. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=925> – page consultée en février 2013.

<sup>13</sup> Politique de diffusion des arts de la scène (décembre 1996). *Remettre l'art au monde*. On y lit qu'une des deux grandes priorités de la politique est l'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles, dont la circulation des spectacles à travers le Québec. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=925> – page consultée en février 2013.

*lumière des constats quant à l'inégalité de l'accès sur l'ensemble du territoire, force est d'admettre que des efforts doivent encore être déployés pour atteindre les objectifs énoncés dans les politiques publiques.*

### **Le rôle clé des diffuseurs**

**TUEJ recommande que, partout sur le territoire, le rôle de chef de file en matière de diffusion soit assumé par un diffuseur spécialisé, un diffuseur pluridisciplinaire ou une compagnie de création, en tenant compte de la dynamique existante et des particularités propres à chaque région, de façon à garantir l'accès au théâtre professionnel pour tous les jeunes publics.**

### **La circulation des œuvres sur tout le territoire**

La circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire doit demeurer une priorité de la politique culturelle du gouvernement.

**Considérant que la diffusion du théâtre pour les jeunes publics repose majoritairement sur la tournée, TUEJ recommande d'augmenter l'enveloppe du CALQ dédiée à l'aide à la circulation des spectacles et de s'assurer que tous les frais inhérents à la tournée sont admissibles et entièrement couverts.**

### **La diffusion internationale**

*<sup>14</sup>Le théâtre québécois pour les jeunes publics bénéficie d'une renommée internationale bien établie. Pour plusieurs compagnies, les marchés internationaux représentent un pourcentage significatif de leur diffusion. Le maintien du leadership du Québec en matière de création jeune public passe par les rencontres entre créateurs, les coproductions et la circulation des œuvres à l'international.*

*Le phénomène de réciprocité permet d'enrichir la discipline en confrontant les participants à des pratiques différentes. De ce fait, l'accueil de spectacles étrangers est un vecteur important de développement.*

#### **TUEJ recommande**

- **d'augmenter et d'assurer la pérennité de l'enveloppe du CALQ dédiée à l'aide à la tournée internationale.**
- **d'augmenter et d'assurer le financement dédié à l'accueil de spectacles étrangers chez les diffuseurs spécialisés et chez les diffuseurs pluridisciplinaires.**

---

<sup>14</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

## LA FRÉQUENTATION DES ŒUVRES

### Le rôle de la famille

<sup>15</sup>*L'habitude de fréquentation du théâtre de création prend sa source dans la famille. La sortie au théâtre permet d'initier très tôt les jeunes à cet art en plus d'encourager la réflexion et le dialogue entre les enfants, les adolescents et leurs parents.*

*« La première référence d'un enfant est son parent : père, mère, grands-parents, enfin les personnes qui lui offrent un gîte et un couvert, qui prend soin, qui rassure. Un enfant prend exemple sur ses référents, les racines des habitudes de vie se développent profondément au cœur d'un individu en appui avec les habitudes familiales, là est la source du développement durable d'habitudes culturelles.<sup>16</sup> »*

*Il importe que la famille s'investisse et stimule l'habitude de fréquentation chez l'enfant et que l'école, qui joue un rôle d'égalité pour tous, soit un relais d'importance. C'est dans la continuité de fréquentation que les points de vue se développent, que le regard s'aiguisé, que la sensibilité raisonne et que le sens critique évolue. La fréquentation de lieux culturels professionnels ne doit pas être associée uniquement à l'école, elle doit représenter une partie constituante de la vie en famille à l'instar de la sortie en plein air, à la piscine ou à la patinoire. La valorisation par la famille de la sortie au théâtre est l'élément fondamental d'un réel développement de public.*

*Il est donc nécessaire d'élaborer des outils incitatifs pour favoriser le développement d'habitudes culturelles en famille. C'est la responsabilité conjointe des ministères de la Culture, de la Famille et de l'Éducation de soutenir le développement de l'habitude de sortir au théâtre en famille, et ce, de la toute petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Ce faisant, l'individu aura apprivoisé les chemins menant aux lieux culturels.*

**TUEJ demande la mise en place d'incitatifs pour encourager les familles à fréquenter le théâtre professionnel pour les jeunes publics, tels que des mesures fiscales sur les abonnements de spectacles.**

### Le rôle de l'école

<sup>17</sup>*Si la famille joue un rôle de premier plan dans la fréquentation du théâtre par les enfants, il s'avère toutefois que l'accès démocratique aux arts professionnels passe principalement par l'école. Le Programme de formation de l'école québécoise<sup>18</sup> mentionne que : « L'élève est amené à inventer, à interpréter et à apprécier des œuvres. Le contact avec des œuvres d'hommes et de femmes d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et*

<sup>15</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

<sup>16</sup> Source : *Des artistes et des bébés*, Marie-Odile Némoz Rigaud, Éditions Éres, p.39.

<sup>17</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

<sup>18</sup> Programme de formation de l'école québécoise préscolaire et primaire : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/index.asp> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELSQ) - Page consultée en novembre 2012.

*d'ailleurs, lui permet de développer son esprit critique et son sens esthétique et d'élargir ses horizons culturels. Cette formation doit se prolonger par la fréquentation de lieux culturels, par le contact avec des artistes et par une participation active à la vie artistique au sein même de l'établissement scolaire. »*

*Les moyens à mettre en place pour répondre au Programme de formation de l'école québécoise relèvent des établissements d'enseignement. Ces derniers ont la responsabilité de valoriser la rencontre avec les œuvres, et ce, tant au cœur du cursus scolaire que des activités parascolaires des élèves.*

### **La clé : la fréquentation assidue**

*La fréquentation assidue du théâtre professionnel dans les lieux de diffusion professionnels est fondamentale à l'éducation artistique des enfants. Chaque année, un peu plus de 60 % des élèves des niveaux scolaires primaire et secondaire n'assistent à aucun spectacle de théâtre professionnel dans le cadre de sorties scolaires<sup>19</sup>. De plus, un travail de fond s'impose auprès des écoles et des commissions scolaires pour les groupes du secondaire, comme l'illustre de façon éloquente leur taux de fréquentation qui est de moins de 37 % sur l'ensemble du territoire<sup>20</sup>.*

**TUEJ demande que soit intégré au cursus scolaire le principe de la fréquentation assidue des œuvres professionnelles dans les lieux de diffusion professionnels, et ce, sans discontinuité dans le parcours de l'élève.**

### **Optimiser les mesures d'aide financière pour la sortie au théâtre**

<sup>21</sup>*Les programmes d'aide financière pour la sortie au théâtre sont la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel et le programme La culture à l'école.*

*La Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel atteint ses objectifs. Cependant, son enveloppe n'a pratiquement pas augmenté depuis sa création et, de ce fait, elle n'arrive pas à jouer pleinement son rôle.*

*L'Étude de quatre modèles de réussite en fréquentation des arts de la scène par les élèves du primaire et du secondaire dans le cadre de sorties scolaires témoignent de l'absence d'utilisation du volet du programme La culture à l'école portant sur l'organisation de sorties scolaires pour les quatre modèles de réussite étudiés<sup>22</sup>.*

---

<sup>19</sup> Source : *Fréquentation du théâtre par les élèves du primaire et du secondaire du Québec dans le cadre des sorties scolaires*, CQT, juin 2009.

<sup>20</sup> Source : *Fréquentation du théâtre par les élèves du primaire et du secondaire du Québec dans le cadre des sorties scolaires*, CQT, juin 2009.

<sup>21</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

<sup>22</sup> Source : *Étude de quatre modèles de réussite en fréquentation des arts de la scène par les élèves du primaire et du secondaire dans le cadre de sorties scolaires*. CQT, janvier 2012.

**TUEJ demande**

- d'actualiser l'enveloppe de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.
- de réviser le volet portant sur l'organisation de sorties scolaires du programme La culture à l'école pour confier au milieu culturel professionnel la maîtrise d'œuvre des projets financés par ce programme.

**Les nécessaires coopération et coordination entre le MCC et le MELS**

*Depuis 1997, il existe un protocole d'entente entre le MCC et le MELS<sup>23</sup>. Dans le respect des mandats et des responsabilités de chacun, le MCC et le MELS doivent travailler dans un esprit de collaboration et de coopération. Ainsi, la valorisation de l'éducation artistique en milieu scolaire et l'accès à la culture se tailleront une place plus importante au sein du réseau d'éducation de la société québécoise. Le rétablissement de la Table de concertation culture-éducation s'avère essentiel pour faciliter la mise en place de programmes efficaces.*

*La composition de la Table de concertation doit permettre une représentation du MELS, du MCC, des partenaires du milieu de l'éducation et des professionnels des milieux de la création et de la diffusion jeune public. Le mandat de cette table est de mettre en œuvre la vision commune des deux ministères. Cette table doit viser la recherche de solutions, notamment en ce qui a trait au financement de la sortie, soit le transport vers les lieux professionnels, le coût du billet et les activités d'accompagnement des publics. Un souci constant de réévaluation des mesures mises en place doit aussi l'animer.*

**TUEJ réclame la remise en place une table de concertation culture-éducation.****Le respect mutuel des compétences et de l'expertise de chaque milieu**

*<sup>24</sup>Les compétences des compagnies de théâtre professionnel et des diffuseurs se définissent dans les champs de la création, de la diffusion et de l'accompagnement des publics ; celles du milieu scolaire, dans les champs de la pédagogie. La reconnaissance de l'expertise des professionnels du milieu des arts demeure un élément fondamental dans l'articulation d'une coopération équilibrée et bénéfique pour tous. À l'intérieur des protocoles unissant les milieux de la culture et de l'éducation, il faut tout particulièrement reconnaître l'apport structurant et l'expertise du diffuseur dans l'élaboration d'une programmation de qualité offerte aux jeunes publics.*

*Les compétences réciproques s'expriment dans différents modes de fonctionnement ou de modèles de structure. Il a été établi qu'encourager et soutenir une structure de concertation augmente de façon significative la fréquentation des œuvres*

<sup>23</sup> Référence : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1274> – page consultée en décembre 2012.

<sup>24</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

*professionnelles dans les lieux de diffusion professionnels. L'Étude de quatre modèles de réussite en fréquentation des arts de la scène par les élèves du primaire et du secondaire dans le cadre de sorties scolaires, démontre que les structures de concertation demeurent un mécanisme efficace pour assurer la rencontre entre le projet éducatif québécois et les œuvres artistiques professionnelles. L'intégration de toutes ces compétences dans une telle structure s'avère donc un gage de succès.*

## **LA VALORISATION DES ARTS ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION**

*L'accompagnement des publics, dont l'objectif est de faire le pont entre l'œuvre et son public, se décline de plusieurs façons. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre les diffuseurs, le milieu scolaire et les compagnies de théâtre pour les jeunes publics. Ainsi, la reconnaissance de la médiation théâtrale et la formation des maîtres sont des enjeux importants de cet aspect du travail des uns et des autres.*

### **Reconnaître et financer l'accompagnement des publics**

*Cet aspect essentiel et exigeant qu'est l'accompagnement des publics est entièrement assumé par les compagnies et les diffuseurs qui ne bénéficient que de soutiens ponctuels à cet effet.*

**TUEJ demande que soit pris en compte le mandat d'accompagnement des publics dans le financement au fonctionnement et dans le financement aux projets de production des compagnies théâtrales et des diffuseurs.**

### **La promotion des arts de la scène**

Certaines disciplines des arts professionnels de la scène connaissent un déclin de la fréquentation. Il faudra mieux comprendre les raisons de ce déclin et suivre attentivement son évolution. Il faut tout mettre en œuvre pour contrer ce déclin.

**TUEJ recommande des mesures pour valoriser et promouvoir à l'échelle nationale les arts de la scène afin d'augmenter la fréquentation du public aux spectacles.**

### **La formation des maîtres**

<sup>25</sup>*Les enseignants jouent un rôle déterminant dans le choix des sorties au théâtre et dans l'appréciation du théâtre professionnel par leurs élèves. Malgré qu'il y ait initiation et que les fondements des disciplines soient enseignés, la formation actuelle des maîtres est insuffisante pour que ces derniers aient les outils nécessaires pour devenir de véritables « passeurs ».*

<sup>25</sup> Source : *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics*. Février 2013.

**TUEJ demande que soit inséré dans le programme de formation initiale des maîtres et dans la formation continue des enseignants des mesures d'encouragement à la fréquentation des lieux de diffusion professionnels afin de les mettre en contact direct avec les productions professionnelles et en relation avec les artistes.**

## **LA PARTICIPATION CULTURELLE DES CITOYENS**

TUEJ reconnaît l'importance de la participation culturelle des citoyens dans le développement d'une société et que celle-ci doit être prise en compte dans la politique culturelle. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la politique culturelle doit faire une distinction franche entre les arts professionnels et le loisir culturel et la pratique amateur. L'une et l'autre sont essentielles et contributives au mieux-être et à la qualité de vie des citoyens

Cette participation peut prendre plusieurs formes par exemple la pratique amateur ou la contribution directe à la création et à la diffusion des œuvres. TUEJ est d'avis que les artistes professionnels sont à la fois la source d'inspiration et l'expertise pour la formation dans la pratique artistique amateur. TUEJ reconnaît par ailleurs l'importance et la valeur de l'implication de la communauté dans le processus créatif des artistes. TUEJ reconnaît toutefois prioritairement la liberté de création de l'artiste et de son choix de processus de création. TUEJ reconnaît également l'apport inestimable et l'importance de l'implication bénévole des citoyens sur les conseils d'administration des organismes et le soutien bénévole de membres de la communauté lors de la tenue des activités. Cet aller-retour entre les organismes culturels et leur communauté est une richesse pour leur milieu.

**Quel que soit le contexte ou la forme de la participation culturelle des citoyens, TUEJ est d'avis que le gouvernement doit mieux soutenir les artistes et contribuer à faire connaître et reconnaître la valeur et l'importance de leur expertise professionnelle dans leurs communautés.**

## **CONCERTATION, COHÉSION ET HARMONISATION DES ACTIONS**

Le ministère de la Culture et des Communications doit exercer un rôle de leadership dans les politiques et le soutien au développement culturel du Québec. Il doit veiller à la cohésion et à l'harmonisation des actions menées par l'ensemble des acteurs que ce soit à l'échelle locale, régionale et nationale de même qu'avec les ministères associés avec ces acteurs. Il ne suffit pas d'encourager l'implication de chacun. Il faut avoir une vision d'ensemble, veiller à la pertinence et à qualité des actions posées.

### **Avec le CALQ**

Le mandat confié au CALQ envers les arts professionnels ne réduit pas la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications d'avoir une vision globale des enjeux incluant ceux concernant les arts professionnels. Cette responsabilité ne peut être cédée.

### **Avec les municipalités et les instances régionales**

Il faut se réjouir de l'implication et de la contribution croissantes des municipalités dans le développement culturel des Québécois. L'augmentation d'ententes entre le ministère de la Culture et des Communications et les municipalités et les instances régionales est la preuve qu'ils sont devenus des acteurs importants. Nous sommes d'avis toutefois que cela s'est développé de manière empirique, parfois anarchique, sans réelle cohésion ou visions partagées du rôle et des responsabilités spécifiques de chacun. TUEJ croit qu'il est maintenant nécessaire d'adopter une vision commune, de clarifier les responsabilités et devoirs de chacun et d'apporter une cohésion et une harmonisation des actions. Cette tâche revient en premier lieu au ministère de la Culture et des Communications ; celui-ci doit faire preuve de leadership et insuffler une vision commune stimulante.

### **Avec le milieu de l'éducation**

Nous partageons l'avis de la politique culturelle de 1992 indiquant que l'École est un joueur clé de la sensibilisation aux arts et de leur pratique. Le milieu de l'Éducation doit également contribuer à la fréquentation des arts professionnels. Force est de constater que persiste une profonde méconnaissance des réalités et des vocations sociales de chacun. Nous réclamons depuis des décennies un processus de concertation entre les intervenants du milieu culturel professionnel et ceux du milieu de l'Éducation.

<b>TUEJ réclame une table permanente de concertation entre les intervenants du milieu culturel professionnel et ceux du milieu de l'Éducation.</b>
--

### **PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ET IMPUTABILITÉ**

La nouvelle politique culturelle n'aura de valeur et d'impact que si elle est accompagnée de balises et d'un plan d'action clair et solide. Nous croyons que cela a manqué pour certains aspects à la mise en œuvre de la politique culturelle de 1992.

Pour assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action, il faut avoir des outils statistiques et d'analyse pour documenter et comprendre l'évolution de la pratique culturelle et ultimement pour ajuster le tir des actions menées.

**TUEJ recommande**

- un plan d'action clair accompagnant la politique culturelle
- le maintien de l'Observatoire de la culture et l'augmentation des ressources qui lui sont octroyées;
- d'appuyer financièrement les organismes nationaux qui veulent documenter la pratique et l'évolution de leur secteur.

Il est également essentiel d'assurer un processus de concertation continu avec les représentants des différents acteurs culturels issus des instances locales, régionales et nationales. L'affaiblissement et parfois la disparition de regroupements et de diverses instances de concertation régionales et nationales nous préoccupent grandement. Ceux-ci jouent pourtant un rôle important dans le développement culturel du Québec ; ils permettent la réflexion, des actions concertées, la mise en commun de ressources et offrent des services indispensables.

**TUEJ considère que le gouvernement du Québec doit appuyer les instances de concertation et les regroupements régionaux et nationaux, assurer leur maintien et soutenir leur développement.**



Pierre Tremblay  
Directeur général

**THÉÂTRES UNIS ENFANCE JEUNESSE**

911, rue Jean-Talon Est, Bureau 217, Montréal (Québec) H2R 1V5  
(514) 380-2337 - info@tuej.org - www.tuej.org

## MÉMOIRE DE THÉÂTRES UNIS ENFANCE JEUNESSE (TUEJ)

### Résumé des avis et des recommandations

#### **Distinction entre culture et arts professionnels et importance des arts professionnels**

Nous croyons que la politique culturelle doit faire une nette distinction, sans les confondre, entre la culture telle que décrite par l'UNESCO dans son sens le plus large (traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs d'une société), le loisir culturel et les arts professionnels. Chacun exige une attention propre et des mesures spécifiques dans la nouvelle politique culturelle et l'un ne doit pas occulter l'autre.

TUEJ demande que les créateurs et les organismes professionnels aient toujours une place prépondérante dans la nouvelle politique culturelle du Québec.

#### **L'équité : le rôle du ministère de la Culture et des Communications**

TUEJ considère que le rôle du ministère de la Culture et des Communications est de garantir l'équité entre les artistes, les compagnies artistiques et l'industrie culturelle en fonction de leurs besoins. La nouvelle politique culturelle doit assurer à chacun les ressources nécessaires à la pratique de leur art, à sa mise en valeur, à sa promotion, à son accessibilité, à son rayonnement et à sa fréquentation.

#### **Identité et dialogue culturels**

TUEJ considère qu'il faut encourager le dialogue culturel et l'interculturalisme dirigé vers la recherche et le partage de valeurs communes.

#### **Le sort des arts vivants et tout particulièrement de ceux des arts professionnels de la scène**

TUEJ demande que la nouvelle politique culturelle

- accorde une attention toute particulière aux arts de la scène professionnels,
- recommande des mesures spécifiques, généreuses, et un plan d'action pour assurer leur développement, voire leur survie.

### **LE SOUTIEN AUX CRÉATEURS ET AUX ORGANISMES**

#### **Créer, produire et diffuser dans de bonnes conditions**

TUEJ recommande de :

- Mettre en place des mesures pour atteindre la parité du cachet de spectacle entre les compagnies de théâtre pour les jeunes publics et les compagnies qui s'adressent aux adultes.
- Pour les diffuseurs pluridisciplinaires : Créer, au MCCQ, une enveloppe destinée à soutenir les diffuseurs pluridisciplinaires spécifiquement pour leur travail en direction des jeunes publics dans l'objectif d'assurer au public l'accessibilité du prix des billets.

- Pour les diffuseurs spécialisés : Assurer un soutien spécifique qui tient compte du fait que les revenus autonomes en jeune public sont très limités, dans l'objectif d'assurer au public l'accessibilité du prix des billets.

### **Recherche fondamentale et résidences de création en théâtre jeune public**

TUEJ demande que les activités de recherche mises en place par les compagnies productrices dédiées aux jeunes publics soient soutenues.

TUEJ demande le soutien des résidences de création chez les diffuseurs, spécialisés et pluridisciplinaires, afin d'améliorer les conditions de création des œuvres et de permettre un meilleur accompagnement des publics.

### **Relève, émergence et consolidation**

TUEJ demande d'assurer un soutien à l'émergence et à l'accompagnement de la relève, de prendre en compte les spécificités du théâtre pour les jeunes publics dans l'évaluation des demandes déposées auprès du CALQ pour les programmes de soutien aux projets de production et au fonctionnement afin de permettre un réel avancement de la discipline.

### **Un meilleur financement du Conseil des arts et des lettres**

TUEJ réclame une augmentation significative du budget du CALQ et des sommes octroyées à la création, à la production, à la circulation et à la diffusion.

### **La formation professionnelle et continue**

TUEJ souhaite une amélioration de l'accès à la formation continue et un assouplissement des mesures de soutien afin qu'elles prennent en compte le statut d'emploi particulier des artistes et le contexte de travail spécifique du milieu des arts professionnels.

## **L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION DES OEUVRES**

### **Le rôle clé des diffuseurs**

TUEJ recommande que, partout sur le territoire, le rôle de chef de file en matière de diffusion soit assumé par un diffuseur spécialisé, un diffuseur pluridisciplinaire ou une compagnie de création, en tenant compte de la dynamique existante et des particularités propres à chaque région, de façon à garantir l'accès au théâtre professionnel pour tous les jeunes publics.

### **La circulation des œuvres sur tout le territoire**

Considérant que la diffusion du théâtre pour les jeunes publics repose majoritairement sur la tournée, TUEJ recommande d'augmenter l'enveloppe du CALQ dédiée à l'aide à la circulation des spectacles et de s'assurer que tous les frais inhérents à la tournée sont admissibles et entièrement couverts.

## **La diffusion internationale**

TUEJ recommande

- d'augmenter et d'assurer la pérennité de l'enveloppe du CALQ dédiée à l'aide à la tournée internationale.
- d'augmenter et d'assurer le financement dédié à l'accueil de spectacles étrangers chez les diffuseurs spécialisés et chez les diffuseurs pluridisciplinaires.

## **LA FRÉQUENTATION DES ŒUVRES**

### **Le rôle de la famille**

TUEJ demande la mise en place d'incitatifs pour encourager les familles à fréquenter le théâtre professionnel pour les jeunes publics, tels que des mesures fiscales sur les abonnements de spectacles.

### **Le rôle de l'école**

#### ***La clé : la fréquentation assidue***

TUEJ demande que soit intégré au cursus scolaire le principe de la fréquentation assidue des œuvres professionnelles dans les lieux de diffusion professionnels, et ce, sans discontinuité dans le parcours de l'élève.

#### ***Optimiser les mesures d'aide financière pour la sortie au théâtre***

TUEJ demande

- d'actualiser l'enveloppe de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.
- de réviser le volet portant sur l'organisation de sorties scolaires du programme La culture à l'école pour confier au milieu culturel professionnel la maîtrise d'œuvre des projets financés par ce programme.

#### ***Les nécessaires coopération et coordination entre le MCC et le MELS***

TUEJ réclame la remise en place une table de concertation culture-éducation.

## **LA VALORISATION DES ARTS ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION**

### **Reconnaître et financer l'accompagnement des publics**

TUEJ demande que soit pris en compte le mandat d'accompagnement des publics dans le financement au fonctionnement et dans le financement aux projets de production des compagnies théâtrales et des diffuseurs.

### **La promotion des arts de la scène**

TUEJ recommande des mesures pour valoriser et promouvoir à l'échelle nationale les arts de la scène afin d'augmenter la fréquentation du public aux spectacles.

### **La formation des maîtres**

TUEJ demande que soit inséré dans le programme de formation initiale des maîtres et dans la formation continue des enseignants des mesures d'encouragement à la fréquentation des lieux de diffusion professionnels afin de les mettre en contact direct avec les productions professionnelles et en relation avec les artistes.

## **LA PARTICIPATION CULTURELLE DES CITOYENS**

Quel que soit le contexte ou la forme de la participation culturelle des citoyens, TUEJ est d'avis que le gouvernement doit mieux soutenir les artistes et contribuer à faire connaître et reconnaître la valeur et l'importance de leur expertise professionnelle dans leurs communautés.

## **CONCERTATION, COHÉSION ET HARMONISATION DES ACTIONS**

TUEJ réclame une table permanente de concertation entre les intervenants du milieu culturel professionnel et ceux du milieu de l'éducation.

## **PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ET IMPUTABILITÉ**

TUEJ recommande

- un plan d'action clair accompagnant la politique culturelle
- le maintien de l'Observatoire de la culture et l'augmentation des ressources qui lui sont octroyées;
- d'appuyer financièrement les organismes nationaux qui veulent documenter la pratique et l'évolution de leur secteur.

TUEJ considère que le gouvernement du Québec doit appuyer les instances de concertation et les regroupements régionaux et nationaux, assurer leur maintien et soutenir leur développement.

### **THÉÂTRES UNIS ENFANCE JEUNESSE**

911, rue Jean-Talon Est, Bureau 217, Montréal (Québec) H2R 1V5  
(514) 380-2337 - info@tuej.org - www.tuej.org